droit du ministre de la Marine et même de cette Chambre, de faire ces déclarations concernant le ministre.

Il s'agit d'un contrat de $1,000 pour la réparation de cinq petits ponts de bois sur cette route et l'honorable député a dit qu'il saisissait la Chambre de l'affaire parce qu'il n'avait pu obtenir satisfaction du ministre de la Marine avec qui il avait été en correspondance depuis octobre dernier...

M. NEILL: Avec son ministère.

L'hon. M. DURANLEAU: ...mais sans résultat, ni même une réponse. Je ne pouvais répondre l'autre jour: mon honorable ami avait tout son dossier en main et je n'avais aucune documentation ici. Toutefois, j'ai été étonné, une fois de retour à mon bureau, de constater que la première et la seule lettre adressée au ministre par mon honorable ami portait la date du 9 février 1933. Cette lettre parvint à mon bureau le lendemain, le 10, et l'honorable député saisissait la Chambre de l'affaire le mardi suivant, le 14. Or, monsieur l'Orateur, il était tout à fait déloyal envers le ministre de faire cette déclaration, de dire qu'il échangeait de la correspondance avec le ministre depuis octobre dernier. J'ai ici ses propres paroles. Il a dit "J'ai écrit au ministre depuis octobre".

M. NEILL: Il aurait fallu dire le ministère.

L'hon. M. DURANLEAU: Et plus loin, il dit que "on ne peut obtenir de réponses à des lettres". Je prétends que c'était tout à fait déloyal. Il n'y avait qu'une seule lettre à mon bureau, le vendredi, et le lundi matin, à mon retour d'un voyage de fin de semaine à Montréal, je télégraphiai immédiatement à mon agent de la marine à Victoria pour lui demander des détails au sujet de cette entreprise. Dans sa lettre du 9 février, mon honorable ami, a fait un résumé des accusations qu'il portait l'autre jour, c'est-à-dire que cette entreprise de $1,000 avait rapporté un bénéfice de $700 à l'entrepreneur. Le lundi, j'adressai la dépêche suivante à mon agent de la marine à Victoria:

Au sujet de l'entreprise McDonald pour la réparation de ponts sur la route de Bamfield à Pachena, il importe absolument de savoir immédiatement combien de temps il a fallu à McDonald pour exécuter les travaux, combien d'hommes il a employés, quel salaire il a payé à chacun d'eux, la quantité de matériel fourni par McDonald et combien de bénéfice il a fait sur cet ouvrage. Répondez par dépêche aussi tôt que possible.

Cette dépêche a été expédiée le 13, le lundi suivant, et avant d'attendre la réponse, mon honorable ami a pris la parole le jour suivant et a porté les accusations que je viens d'indiquer. L'honorable député compare cet entrepreneur à un voleur de grand chemin, à Bill Miner, qui dépouillait les convois du Pacifique-Canadien, et ainsi de suite.

Or, que s'est-il passé en réalité? Voici la réponse que j'ai reçue:

Votre dépêche au sujet de réparations aux ponts de Bamfield. Les travaux ont duré vingt-sept jours. Vu l'époque avancée de la saison, les hommes ont travaillé tous les jours, dix heures et demie, depuis le 20 septembre jusqu'au dix-sept octobre. L'équipe se composait de six hommes, quatre hommes à quatre dollars par jour avec pension, un à cinq dollars par jour avec pension, et un à six dollars par jour avec pension; le total des salaires était de sept cent quarante-cinq dollars; les vivres ont coûté quatre-vingt-seize dollars, les frais d'outillage du campement et de location d'une embarcation, cent dix-sept dollars et le matériel fourni par l'entrepreneur, quarante-deux dollars. Le bénéfice de l'entrepreneur est représenté par le salaire déjà indiqué à raison de six dollars par jour. L'entrepreneur a aussi fait beaucoup d'ouvrage supplémentaire. Les travaux terminés à point et de façon satisfaisante.

Mon honorable ami a dit qu'il avait été en correspondance avec le ministre depuis octobre dernier sans avoir reçu de réponse ou obtenu satisfaction. A vrai dire, il était en correspondance depuis octobre dernier avec mon adjoint, le sous-ministre, et il a reçu une réponse à toutes ses lettres et obtenu ainsi tous les détails possibles au sujet de l'entreprise.

Je ne veux pas abuser des instants de la Chambre en entrant dans tous les détails de l'affaire, mais je puis lui donner l'assurance que l'honorable député a été traité avec la plus grande courtoisie par mon ministère. La Chambre peut aussi être certaine que je donne ordre à mes fonctionnaires d'user des plus grands égards envers tous les membres de cette Chambre et si jamais on s'est conformé scrupuleusement à ces instructions c'est bien dans le cas qui nous occupe. On a même transmis à mon honorable ami la soumission pour ces travaux, non seulement les détails, mais la soumission elle-même, et on lui a donné tous les éclaircissements voulus.

Il n'y avait absolument rien de répréhensible dans cette affaire. Il s'agissait d'une petite entreprise de $1,000. L'honorable député dit que l'on aurait dû mettre les travaux en adjudication. On lui a dit pourquoi mon ministère n'avait pas demandé des soumissions. Notre agent à Victoria, le colonel Wilby, a conseillé de n'en rien faire afin de n'assurer du travail qu'à la main-d'œuvre de l'endroit. C'est là l'explication fournie par le ministère à mon honorable ami. Les travaux avaient été évalués par un fonctionnaire de mon ministère à $1,300, et par le colonel Wilby lui-même, qui est ingénieur, à $1,220.

M. NEILL: Etait-il sur les lieux?